



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT GENERAL

Pôle organisation et performance

Division de l'organisation
scolaire Séverine JEGOUZO

Délégation académique à la
formation professionnelle initiale
et continue

Brigitte COLIN-THOMAS, DAET
Michel PINÇON, DAFPIC

Diffusion :

Pour attribution : A

Pour information : I

A	IA		Ets Privés
A	Inspections		Universités
I	CT - CM		IUT
I	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
I	Chefs Serv.		IUFM
A	LYC		CROUS
	CLG	I	CRDP
A	LP	I	DRONISEP
A	EREA/ERDP		DRJS
	CIO		SIEC
I	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : (A) Correspondants de Bassin (I) Inspection Générale (I) Région IDF			

Le présent document comporte :

15 pages

DATE LIMITE
SAISIE SOFA

21 SEPTEMBRE 2012

Versailles, le 6 juin 2012

**Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités**

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs

**s/c Madame, Messieurs les Directeurs
Académiques, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale**

**Objet : Orientations académiques pour l'évolution de la carte des formations
Préparation de la rentrée scolaire 2013-2014 et perspectives jusqu'en 2016**

Références : DOS/DAFPIC/DAET/SJ/MP/BCT/2012-308

- COM Apprentissage du 29 novembre 2011
- 12èmes orientations conjointes Etat – Région cosignées par le Président de région et les trois Recteurs des académies franciliennes
- Circulaire de rentrée (BO n° 13 du 29 mars 2012)
- Circulaire sur la mise en réseau des lycées (BO n° 9 du 3 mars 2011)

L'élaboration de la carte des formations en lycée vise à proposer une offre de formations générales, technologiques et professionnelles harmonieuse et complémentaire. La carte des formations académique, qui a fait l'objet d'une forte évolution dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, puis de la voie technologique, doit favoriser une refonte profonde du parcours de formation pour tous les élèves sortant de troisième. Les évolutions engagées ont pour objectif d'offrir à chaque élève une place dans la voie et la filière choisies pour un parcours réussi vers le diplôme, une meilleure préparation à l'enseignement supérieur et une insertion professionnelle de qualité, à travers une offre de formation cohérente au sein des bassins et des réseaux d'établissements.



À la rentrée 2012, la réforme des lycées entre dans sa dernière phase, avec l'installation de la nouvelle classe de terminale dans les voies générale et technologique, à l'exception de la série Sciences et technologies du management et de la gestion.

Les évolutions proposées pour les rentrées 2013 et suivantes doivent continuer de favoriser les parcours des élèves et la qualité de l'insertion dans l'emploi pour tous les jeunes. Elles doivent être envisagées en lien avec l'accord cadre d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage du 29 novembre 2011.

2 - Objectifs académiques

Ces dernières années, la répartition entre les trois voies de formation de l'académie (générale, technologique et professionnelle) a évolué pour mieux répondre aux besoins des élèves ainsi qu'à l'évolution de la demande des jeunes et des familles. Cet équilibre doit être stabilisé pour la période à venir.

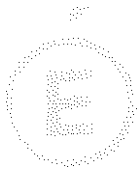
Le contexte académique se caractérise pour les prochaines rentrées par une légère baisse démographique au niveau des collèges (-1,8 % prévues en classe de troisième en 2012-2013). Cette évolution n'invite pas à un élargissement des capacités d'accueil pour la prochaine rentrée scolaire, ceci n'exclut cependant pas d'engager des évolutions qualitatives de l'offre.

Les évolutions envisagées dans le nouveau projet académique « Horizon 2015 » pour les prochaines rentrées scolaires doivent permettre à l'académie d'atteindre les objectifs suivants :

- 1. Poursuivre la mise en cohérence et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle en recherchant la répartition la mieux adaptée possible entre les différents niveaux et voies de formation, tout en assurant une nécessaire complémentarité entre territoires et entre opérateurs (Annexe 1)**

Cette cohérence devra prendre en compte les incidences de la réforme de la filière sanitaire et sociale et le bilan qui sera fait de la nouvelle carte du baccalauréat professionnel « Gestion-Administration » engagée en 2012.

La nécessaire diversification de l'offre de formation nous invite par ailleurs à être attentifs aux formations qui procurent une insertion durable, mais qui accueillent un nombre réduit d'élèves depuis plusieurs années, compte tenu de leur faible attractivité. Ces formations peuvent renforcer davantage leur attractivité. Pour assurer leur maintien, il conviendra d'envisager des



organisations qui permettront une mutualisation des plateaux techniques et des moyens de formation. La présence de publics de nature différente - élèves, apprentis ou adultes en formation – sera encouragée.

2. **Poursuivre la baisse des taux de redoublement, des réorientations par défaut et lutter contre le décrochage scolaire dans la voie professionnelle en améliorant la fluidité des parcours entre les voies de formation, à travers les passerelles, et en utilisant l'accompagnement personnalisé. (Annexe 2)**
3. **Diversifier les parcours offerts aux élèves en situation de handicap, en accentuant leur scolarisation dans des formations qualifiantes tout en leur permettant de bénéficier, quand cela est nécessaire, du soutien d'une ULIS.**
4. **Diversifier les modalités d'accès au diplôme en développant l'apprentissage en EPLE. (Annexe 3)**
5. **Elever le niveau de qualification en créant les conditions de réussite après le baccalauréat et en renforçant la cohérence entre les lycées et l'enseignement supérieur. (Annexe 4)**

3 - Modalités de travail

Les travaux préparatoires à l'évolution de la carte des formations générales, technologiques et professionnelles s'appuieront sur les éléments d'analyse et d'expertise de la DAPEP et du SAIO. Ces données, disponibles sur le site de l'académie de Versailles, vous permettront d'envisager les évolutions de votre structure à la lumière du projet académique. Elles feront l'objet d'une présentation et d'une analyse dans les réunions départementales organisées en septembre 2012.

La réflexion portera sur la cohérence et l'équilibre de la carte complète de chaque bassin, en fonction des besoins et conformément aux cahiers des charges présentant l'évolution souhaitable de chacun des bassins et de chacune des filières, aux orientations générales présentées dans les 12èmes orientations conjointes Etat-Région et aux capacités d'accueil des lycées arrêtées par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Cette réflexion inclut les formations des établissements privés sous contrat et des CFA. L'analyse présentée en bassin devra trouver sa traduction dans les projets remontés dans SOFA.



4/14

Au-delà des objectifs régionaux et académiques de la carte des formations et des débouchés professionnels, les critères présidant à l'instruction des dossiers tiendront compte également des ressources disponibles en personnels enseignants ; ce point, particulièrement délicat dans les filières professionnelles, pourra aboutir à une éventuelle planification des formations retenues et, selon les besoins des enseignants, à un effort important de formation, voire de reconversion.

Ces décisions seront portées à votre connaissance après consultation des instances. Elles seront au préalable analysées par les services du Conseil Régional pour l'étude de leur impact sur les équipements et les infrastructures.

Je vous rappelle l'importance de la concertation qu'il vous revient de conduire avec vos équipes pédagogiques pour élaborer vos projets, en amont de la consultation du conseil d'administration. À cet effet, je vous engage vivement à réunir sur cette thématique le conseil pédagogique prévu par la loi du 23 avril 2005, complétée par le décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010.

La mise en place de réseaux de lycées, qui permet d'éviter une concurrence infructueuse entre établissements et de favoriser la complémentarité de leurs offres, doit par ailleurs se poursuivre.

Je vous remercie du travail que vous allez entreprendre avec vos équipes et au sein des bassins d'éducation pour améliorer notre offre de formation afin de mieux accompagner les élèves vers la qualification.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT

Annexe 1 : Poursuivre la mise en cohérence et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle en recherchant la répartition la mieux adaptée possible entre les différents niveaux et voies de formation, tout en assurant une nécessaire complémentarité entre territoires et entre opérateurs.

Annexe 2 : Poursuivre la baisse des taux de redoublement, des réorientations par défaut et lutter contre le décrochage scolaire dans la voie professionnelle en améliorant la fluidité des parcours entre les voies de formation, à travers les passerelles, et en utilisant l'accompagnement personnalisé.

Annexe 3 : Diversifier les modalités d'accès au diplôme en développant l'apprentissage en EPLE.

Annexe 4 : Elever le niveau de qualification en créant les conditions de réussite après le baccalauréat et en renforçant la cohérence entre les lycées et l'enseignement supérieur.

Annexe 5 : Calendrier prévisionnel de la campagne 2013.



Poursuivre la mise en cohérence et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle en recherchant la répartition la mieux adaptée possible entre les différents niveaux et voies de formation (générale, technologique, professionnelle), tout en assurant une nécessaire complémentarité entre territoires et entre opérateurs.

Les voies générale et technologique

Les taux de passage académiques de seconde vers la voie générale et technologique ont augmenté en 2011 (59,5 %, soit +1,4 % pour la voie générale et 23,3 %, soit + 0,5 % pour la voie technologique). Ce nouvel équilibre entre les séries technologiques et les séries générales doit être maintenu.

À la rentrée scolaire 2012, l'augmentation des capacités d'accueil académiques dans la filière sciences et technologies de laboratoire (STL) et le maintien des capacités d'accueil dans les filières sciences et technologies industrielles et du développement durable (STI2D) doivent permettre à un plus grand nombre de jeunes de s'engager vers des formations scientifiques qui forment notamment des techniciens à haut niveau de qualification. Cette évolution doit être facilitée par une implantation plus large des enseignements d'exploration Création et Innovation Technologiques (CIT) et Sciences de l'Ingénieur (SI) dans le cadre des réseaux d'établissements.

Le maintien des capacités d'accueil dans la filière sciences et technologies du management et de la gestion doit permettre de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves engagés en seconde générale et technologique. La rénovation de la filière technologique STMG doit par ailleurs nous inviter à engager vers les formations tertiaires essentiellement les jeunes qui ont une appétence et un projet de poursuite d'études dans cette filière.

L'académie a pu corriger ses dysfonctionnements les plus graves et améliorer ses performances (baisse des taux de redoublement, rééquilibrage des orientations, progression des résultats aux examens). Cette évolution positive devra se confirmer.

Il faut poursuivre nos efforts pour :

- continuer à renforcer l'orientation vers les séries générales, (Evolution 2006-2011 : de 53,4 à 59,5 soit +6,1 pts)
- encourager l'orientation vers la série S, notamment chez les filles (Evolution 2006-2011 : de 28,5 à 31,1 soit +2,6 pts).
- continuer à réduire les réorientations vers la voie professionnelle à l'issue de la 2nde (2011 : 1,9 %)



6/15

La voie technologique tertiaire

À la rentrée 2012, la réforme des lycées s'engage au niveau de la classe de première Sciences et technologies du management et de la gestion. À la rentrée 2013, c'est la classe terminale qui sera concernée.

L'objectif de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) s'inscrit dans le droit prolongement de la réforme STG de 2005 à savoir la volonté de valoriser les parcours de formation technologique pour amener tous les élèves vers les formations supérieures technologiques et universitaires (CPGE, STS, IUT, licences) dans lesquelles ils réussissent.

La carte académique de la classe de première STMG pour la rentrée 2012 permet d'y accueillir le même nombre d'élèves qu'en 2011. Une analyse fine de la rentrée scolaire 2012 devra permettre de faire des ajustements, si cela s'avère nécessaire.

La classe de terminale propose quatre spécialités afin de permettre un vrai choix d'orientation et mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur. Ces spécialités correspondent aux principaux champs disciplinaires du management : ressources humaines et communication, mercatique, gestion et finance, systèmes d'information de gestion.

Les arbitrages académiques, effectués à partir des demandes formulées sur SOFA en 2011-2012, proposeront la répartition la mieux adaptée possible entre ces quatre spécialités, afin d'offrir un véritable choix aux jeunes et à leur famille à l'échelle des bassins, et une cohérence lisible entre l'offre des spécialités de terminale et les sections de STS, de DCG et de classes préparatoires ECT existantes. La spécialité Système d'information de gestion devra trouver une réelle place au sein de l'offre de formation des bassins et la répartition entre les trois autres spécialités tendre vers un équilibre.

Des réunions de travail seront organisées en juin 2012 pour finaliser les projets des établissements ou bassins, quand cela se justifie.



7/15

La voie professionnelle

Ce travail est mené en collaboration étroite avec les services de la Région Ile de France, dans le cadre du Schéma Régional des Formations et des 12èmes Orientations Conjointes Etat – Région cosignées par le Président de Région et les trois Recteurs des académies franciliennes. Cette approche inter académique démontre la nécessité d'une offre harmonieuse et complémentaire ; elle engage les établissements à inscrire leurs projets de formation initiale (voies scolaire et de l'apprentissage) dans une réflexion prospective et dans le cadre d'un PPTG (Plan Pluriannuel Triennal Glissant) qui nous donne les perspectives à trois ans des évolutions envisagées.

À la rentrée 2012, le baccalauréat professionnel concerne l'ensemble des filières de formation. La formation de CAP reste la seule de niveau V. L'organisation de l'offre de formation permet à un large public de s'engager vers le baccalauréat professionnel, tout en assurant une offre de formation qui assure un niveau de qualification aux élèves les plus fragiles, dont les élèves en situation de handicap. La répartition académique des capacités d'accueil offertes dans la voie scolaire entre les deux niveaux de formation à la rentrée 2012 est la suivante : 20 % CAP – 80 % Baccalauréat Professionnel. Cette moyenne masque cependant des disparités départementales, qu'il conviendra de corriger, en prenant en compte l'offre globale de formation (scolaire et apprentissage).

Par ailleurs, même si l'académie a pu améliorer ses performances, on continue de constater une réelle érosion des effectifs, et ce dès la première année de formation. Cette érosion concerne l'ensemble des formations professionnelles : CAP, Baccalauréat professionnel, BTS. Elle est particulièrement marquée en CAP et en BTS. En baccalauréat professionnel, on constate deux phénomènes sur lesquels il convient d'être vigilant : une érosion en cours de formation et un redoublement des élèves en classe de seconde professionnelle.

Il faut poursuivre nos efforts pour :

- éviter les redoublements en seconde professionnelle (2010 : 5,8 % - 2011 : 5.3 %),
- limiter l'érosion en cours de formation (CAP : 27 % en 2011 - 21,3 % en 2012 - BAC PRO : 15 % en 2011 – 13,9 % en 2012 - BTS : 21,6 % en 2011 – 20 % en 2012).

Ces constats invitent en premier lieu à exploiter au mieux l'accompagnement personnalisé, si l'on veut permettre à tous les élèves d'acquérir un diplôme avant la sortie du système éducatif et en second lieu, à favoriser les passerelles entre les voies de formation et entre les diplômes.



Les classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles

Certains élèves envisagent leur parcours de formation au sein de la voie professionnelle. L'implantation actuelle des classes de troisième préparatoires aux formations professionnelles leur permet d'ores et déjà de construire un projet de formation dans tous les bassins. La transformation de ces structures, anciennement dénommées 3^e DP6, a été l'occasion de conforter le maillage géographique dans certains secteurs.

La filière professionnelle « sanitaire et sociale »

La filière sanitaire et sociale s'est enrichie à la rentrée scolaire 2011 d'un nouveau baccalauréat professionnel « Accompagnement, Soins et Service à la Personne ». L'année 2012 verra l'extinction des classes de BEP, pendant que les élèves engagés en première professionnelle « Accompagnement, Soins et Service à la Personne » poursuivront leur cursus en terminale professionnelle. De ce fait, il sera nécessaire d'ajuster l'offre de poursuite d'études offertes jusqu'à ce jour aux élèves de BEP. La classe de première technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) sera dorénavant essentiellement ouverte aux montants de seconde générale et technologique. L'offre devra donc être ajustée, et pourra être reconsidérée dans quelques lieux où la demande sociale le justifie.

Les formations complémentaires spécialisées et diplômantes pourront être maintenues : aide soignante, auxiliaire de puériculture, aide à domicile, aide médico-psychologue, car elles sont le gage d'une insertion professionnelle. Les préparations au CAP 1 an Petite Enfance pourront évoluer pour accueillir un autre public (stagiaires de la formation continue en particulier).

Rénovation de diplômes

La rénovation des baccalauréats professionnels « Hygiène Environnement », est programmée pour la rentrée 2013.

La filière professionnelle tertiaire

L'année 2012 est marquée par la mise en œuvre du nouveau baccalauréat professionnel « Gestion Administration », regroupant les activités de gestion et d'administration, en remplacement des baccalauréats professionnels secrétariat et comptabilité.

La carte académique a été revue à la marge pour permettre d'avoir une représentation équilibrée des différentes filières professionnelles tertiaires (Administrative - Commerciale). L'analyse de la rentrée scolaire 2012 devra permettre de dresser un bilan de ce nouvel équilibre.

ANNEXE 2



9/15

Poursuivre la baisse des taux de redoublement, des réorientations par défaut et lutter contre le décrochage scolaire en améliorant la fluidité des parcours entre les voies de formation à travers les passerelles.

Pour conduire un plus grand nombre d'élèves vers le niveau IV de formation et faciliter le développement de parcours individualisés, des passerelles doivent être proposées aux élèves, au sein d'un bassin ou d'un réseau d'établissements.

Du CAP à la première professionnelle

Le CAP permet l'insertion professionnelle d'un grand nombre d'élèves. La réorganisation de la voie professionnelle permet cependant aux élèves titulaires du diplôme du CAP de rejoindre une classe de première professionnelle. Des capacités d'accueil doivent donc être envisagées pour ces publics, en particulier au sein des établissements qui accueillent largement ces élèves.

De la voie générale ou technologique vers la voie professionnelle

L'objectif prioritaire est de permettre à tous les élèves qui s'engagent dans la voie générale ou technologique d'y réussir. L'accompagnement personnalisé organisé dans le cadre de la réforme du lycée dès la classe de seconde doit permettre à chaque élève de poursuivre dans la voie qu'il a choisie.

Exceptionnellement, la carte des formations doit également permettre aux élèves qui se trouveraient réorientés à l'issue d'une classe de seconde générale et technologique de rejoindre une formation professionnelle. Afin d'apporter une réponse de proximité aux élèves concernés dont le nombre doit continuer d'évoluer à la baisse, chacun des bassins de l'académie proposera un nombre limité de places ouvrant sur plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel.

Mentions complémentaires - CAP 1 an – BAC PRO 1 an

L'académie propose en direction des publics les plus fragiles la possibilité d'élargir leurs compétences à travers une mention complémentaire ou des CAP en 1 an. Ces formations s'adressent à des jeunes déjà titulaires d'un premier diplôme. Le nombre d'élèves accueillis dans certaines de ces formations est très faible. En fonction de la réalité des besoins économiques, il conviendra de mesurer l'opportunité du maintien de ces formations.

Ces formations en 1 an peuvent être développées, en particulier en apprentissage, si elles permettent d'offrir des perspectives à des jeunes titulaires d'un autre diplôme, voire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, qui souhaitent se professionnaliser.



ANNEXE 3

Diversifier les modalités d'accès au diplôme en développant l'apprentissage en EPLE

10/15

L'académie doit offrir aux jeunes une offre de formation professionnelle la plus complète possible, tout en diversifiant les voies d'accès à la qualification. Certains élèves visent l'obtention d'un diplôme en le préparant dans le cadre de dispositifs en apprentissage. Cette voie de formation, qui doit s'inscrire dans un besoin économique, répond aujourd'hui à une réelle demande sociale.

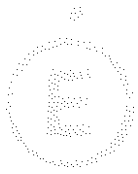
La structure de l'EPLE, et, en particulier, le lycée des métiers permet d'accueillir dans un même établissement, ou au sein d'un réseau d'établissements, des publics à statuts différents : scolaires, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle. Les organisations mises en place doivent améliorer la fluidité des parcours entre les voies de formation, favoriser la réussite des jeunes, participer à l'élévation de leur niveau de qualification, sécuriser leurs parcours.

La diversité des expériences menées au sein de l'académie montre que les réponses peuvent être très variées (sections dédiées aux apprentis, accueil dans un EPLE de publics mixtes scolaires/apprentis, parcours mixtes 1+1, ...) et s'adapter aux différents publics et niveaux de formation.

Il ne s'agit pas seulement de développer des pôles de compétences identifiés autour d'une filière, mais d'ouvrir, éventuellement dans plusieurs filières, les possibilités d'accéder du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur, à travers des modalités de formation différentes : scolaire, apprentissage ou formation continue.

Toute opportunité de développement de l'apprentissage dans les lycées devra donc être saisie, dès lors qu'il répond aux besoins ; des modalités diverses sont possibles autour de partenariats solidement construits. Les propositions devront cependant s'inscrire dans la complémentarité de l'offre existante. Ce développement de l'apprentissage devra permettre d'offrir :

- des modes d'accès à la qualification professionnelle plus diversifiés en permettant d'accueillir dans vos établissements des publics de statuts différents qui tous, selon des modalités pédagogiques spécifiques, visent l'obtention des mêmes diplômes ;
- une offre de formation plus large en favorisant le maintien de formations peu attractives par le regroupement au sein d'une même classe de publics de statuts différents :



11/15

- des parcours diversifiés qui favorisent l'insertion professionnelle (parcours mixtes avec une partie de la formation sous statut scolaire et la fin de formation sous statut d'apprentissage).

Pour accompagner ce développement, l'académie propose dans son organisation un **CFA public**, porté par le GIP-FCIP de l'académie de Versailles, dénommé V3A (Versailles Académie Avenir Apprentissage). Le CFA V3A intervient auprès des établissements pour aider à la mise en forme de projets de formation en apprentissage inscrits dans SOFA.

Sa vocation est d'accompagner les établissements dans la mise en place d'UFA en prenant en charge les différents aspects administratifs et financiers de ces formations (encaissement de la taxe d'apprentissage, paiement des enseignants, établissement des comptes financiers...), autour de partenariats solidement construits avec des entreprises, des organisations professionnelles ou des collectivités locales. Il gère les conventions d'unités de formation en apprentissage (UFA) dans le respect du rôle de chacun des partenaires : la responsabilité pédagogique pour le lycée hébergeant l'UFA (choix de l'équipe pédagogique, établissement de la maquette de financement) et la responsabilité administrative et financière pour le CFA.



12/15

Elever le niveau de qualification en créant les conditions de réussite après le baccalauréat et en renforçant la cohérence entre les lycées et l'enseignement supérieur

Pour assurer la continuité des parcours, les établissements sont invités à engager des partenariats avec l'Université dans le cadre, notamment, des licences professionnelles. Il s'agit de créer des réseaux et de construire des projets avec les universités, à l'image des réalisations conduites avec les CPGE, pour des filières et diplômes adaptés à ce type de parcours. L'académie a mis en place un groupe de travail chargé d'impulser cette orientation.

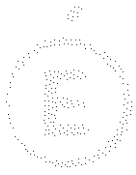
BTS

L'ajustement de la carte des BTS à la rentrée scolaire 2011 a permis un meilleur remplissage des sections existantes (constat académique 2011-2012 : 435 places vacantes en octobre 2011 et 863 places vacantes en mars 2012). Ces capacités permettent d'apporter une réponse aux jeunes qui souhaitent s'engager vers ce cursus. Ceci n'exclut pas une diversification des formations offertes aux élèves à ce niveau afin que la carte académique soit en meilleure adéquation avec le contexte de l'insertion.

La procédure d'orientation APB 2012 a augmenté de manière sensible les places offertes aux bacheliers de l'enseignement technologique et professionnel qui sont les publics prioritaires de ces formations, alors que les bacheliers de série générale sont invités à poursuivre des études longues.

Une attention particulière doit être portée à l'**accueil des titulaires du baccalauréat professionnel**, admis de droit s'ils bénéficient d'une mention bien ou très bien, en veillant à adapter l'enseignement aux compétences qu'ils ont développées et à leurs besoins spécifiques.

L'académie accueille en 2011-2012, 1 811 bacheliers professionnels en première année de BTS, qui représentent 30 % des étudiants. L'analyse des cohortes met en évidence un départ très important de ces publics dès la première année de formation (plus d'un tiers n'accède pas à la seconde année de BTS). La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et les organisations mises en place dans les établissements devront permettre de limiter cette érosion (construction de parcours mixte en 1+1, par exemple). La lutte contre l'érosion reste un objectif prioritaire.



13/15

CPGE

L'ouverture de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) est une compétence ministérielle. Avant d'envisager de proposer toute nouvelle ouverture de structure, il est nécessaire d'améliorer encore le taux d'occupation des classes existantes (taux de remplissage 2011-2012 : 83,52 %) sur la base des capacités réglementaires (48 élèves par classe).

Les projets devront être proposés en partenariat avec les universités, en particulier, dans le cadre des « cordées de la réussite ».



Calendrier Prévisionnel de la campagne 2013

27 août 2012 : Ouverture de l'application web « sofa » pour la campagne 2013
10 septembre 2012 – 14 septembre 2012 : Cadrage académique, réunions départementales
21 septembre 2012 : Fermeture de l'application web « sofa » pour la campagne 2013
Octobre 2012 : Expertises croisées des propositions émises par les chefs d'établissements
Mi-Novembre 2012 : Arbitrage de Monsieur le Recteur en concertation avec les Directeurs académiques et information des chefs d'établissements
Décembre 2012 – Janvier 2013 : Consultation des instances académiques

Modalités et date de dépôt des dossiers de demandes de modification des structures :

Les demandes d'ouverture ou de fermeture de formation, hors celles concernant les classes terminales de la série Sciences et technologies du management et de la gestion, seront saisies dans l'application SOFA, quel que soit le statut de la formation envisagé, pour la date indiquée ci-dessus.

Il conviendra d'indiquer obligatoirement toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de votre projet (intitulé précis du diplôme ; option(s) ou champ(s) proposé(s) quand le diplôme le prévoit, CFA porteur de la formation pour les demandes concernant l'apprentissage...), ainsi que toute les informations nécessaires à la programmation des équipements, des locaux, et des besoins en travaux, qu'il s'agit de préciser en regard de vos propositions, en évaluant impérativement les besoins générés par les montées pédagogiques pour l'ensemble du cursus de formation demandée.

Ces éléments sont indissociables de l'instruction du dossier menée en partenariat avec le Conseil Régional. En leur absence, l'évolution des formations d'un établissement peut être reportée ou remise en cause. Tous les dossiers feront l'objet d'une étude attentive conjointe des services du Rectorat et de la Région sur les potentiels en locaux et équipements, ainsi que sur les besoins nouveaux induits par vos demandes. A cette fin, l'application SOFA vous permettra plus précisément d'indiquer vos besoins en équipements et de développer vos demandes de travaux.

Les projets à moyen terme déposés par les établissements et pré-instruits l'année dernière devront être confirmés pour un arbitrage définitif. Cette confirmation permettra la réactualisation de la mesure proposée (équipements, infrastructures et projet pédagogique).

Les impératifs de concertation entre les services et votre établissement, d'une part, et avec le Conseil Régional, d'autre part, obligent à prévoir une période d'instruction suffisante avant que vos projets soient soumis aux instances académiques dès décembre 2012. Les délais impartis doivent donc être respectés.

Les modalités particulières d'instruction des formations du domaine sanitaire et social devront être prises en compte par les établissements.



15/15

PROCEDURE A SUIVRE POUR L'OUVERTURE D'UNE FORMATION DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

1°) Pour l'ouverture d'une section

Constituer un dossier comprenant :

- le nombre de personnes formé relevant de la formation initiale et / ou de la formation continue ou /et de l'apprentissage ;
- le nombre de formateurs et leurs diplômes (poste à profil)
- les plateaux techniques pouvant accueillir ces étudiants (locaux, équipements...)

Envoyer ce dossier avec une demande d'autorisation d'ouverture au président du conseil régional.

Envoyer un double de ce dossier DRASSIF et à la DAFPIC/DAET.

2°) Pour obtenir le renouvellement de l'autorisation

Utiliser la même démarche que pour l'ouverture d'une section.

Adresser ce dossier au président du conseil régional.

Envoyer un double à la DRASSIF et à la DAFPIC/DAET.

3°) Pour l'organisation des concours

Le nombre de places ouvert au concours doit spécifier le nombre de places réservé pour la formation initiale, le nombre de places pour la formation continue et éventuellement le nombre de places pour l'apprentissage.

Des listes distinctes seront établies en fonction de l'origine des candidats.

Dans le cadre de la formation continue l'établissement devra fournir à la Région le mode de financement de ces sections (rémunération du ou des formateurs entre autre).